

innovations in nucleic acid isolation

CP Buffer Omega Bio-tek

Version Num: **4.14**Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Chemwatch Code d'alerte du risque: 4

Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 09/10/2023 S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

p			
Nom du produit	P Buffer		
Synonymes	Pas Disponible		
Autres moyens d'identification	Pas Disponible		

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Omega Bio-tek	Omega Bio-tek		
Adresse	400 Pinnacle Way, Suite 450 Georgia 30071 United States	Siriusdreef, Transpolis Park 17-27 2131 Netherlands		
Téléphone	+1 770 931 8400	+31 20 809 3697		
Fax	x Pas Disponible Pas Disponible			
Site Internet	rnet <u>www.omegabiotek.com/</u> <u>http://www.omegabiotek.com/</u>			
Courriel	info@omegabiotek.com	info@omegabiotek.com		

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	HEMTREC	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	h America: +1 800 424 9300	
Autres numéros de téléphone d'urgence	Outside North America: +1 703 527 3887	

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H226 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger





Mention d'avertissement

Attention

Version Num: 4.14

Page 2 de 15

CP Buffer

Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 09/10/2023

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H302	H302 Nocif en cas d'ingestion.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.				
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.				
P337+P313	l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin				
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.				
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.				
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].				
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.				
P330	Rincer la bouche.				
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.				
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.				

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.	
P405	Garder sous clef.	

Déclarations de Sécurité: Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation P501 locale.

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Des expositions répétées causent des sécheresses de la peau et des craquelures*.

NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 67-63-0 2.200-661-7 3.603-117-00-0 4.Pas Disponible	10-25	propane-2-ol	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225,	Pas Disponible	Pas Disponible

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
			H319, H336 ^[2]		
1. 50-01-1 2.200-002-3 3.607-148-00-0 4.Pas Disponible	50-75	chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H302, H315, H319 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau: Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible. Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Inhalation	 En cas d'inhalation de vapeurs, d aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	 Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur. Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire. NE PAS faire vomir. Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. Surveiller le patient avec attention. Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente. Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gène. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissures ne doivent pas être induites mécaniquement or pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Traiter symptomatiquement.

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée à l'alcool isopropyle:

- Une dépression respiratoire rapide et une hypotension indiquent des ingestions importantes qui nécessitent une surveillance cardiaque et respiratoire attentive couplée avec un accès immédiat à une intraveineuse.
- L'absorption rapide exclut l'utilité d'un vomissement ou d'un lavage 2 heures après l'ingestion. Du charbon activé et des purgatifs ne sont pas cliniquement efficaces. L'Ipecac est le plus utile si administré 30 mins. après l'ingestion.
- Il n'y a aucun antidote.
- La gestion est supportive. Traiter un hypotension avec des fluides suivis de vasoconstricteurs.
- Surveiller attentivement, dans les quelques premières heures pour une dépression respiratoire; suivre les gaz dans le sang artériel et les volumes courants.
- ▶ Un lavage à l'eau glacée et les niveaux en série de l'hémoglobine sont recommandés chez les patients qui présentent des signes de saignement gastro-intestinaux. pour les poisons (dans le cas ou un régime de traitement est absent) :

TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- Surveiller les signes d insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ► Anticiper les crises.
- ▶ NE PAS utiliser d émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu à 200 ml d eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

Version Num: 4.14 Page 4 de 15 Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 09/10/2023

CP Buffer

Funisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.

- ▶ Une ventilation à pression positive à l aide d un masque avec valve peut s avérer utile.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Une thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension sans signe d hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d hypovolémie nécessite l administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Traiter les crises avec du diazépam.
- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ► Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.
- ► BCF (si la législation le permet).
- Dioxyde de carbone
- Spray ou brouillard d'eau Feux importants uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Lutte Incendie

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

Risque D'Incendie/Explosion

- ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
- ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- ▶ Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide.
- NE PAS approcher des containers suspectés être chauds
- ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
- ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.

Les liquides et les fumées sont inflammables.

- Il y a un risque modéré de feu quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes.
- Les fumées, lorsqu'elles se mélangent à l'air, constituent un mélange explosif.
- Il y a un risque modéré quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes
- Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.
- Les bombes aérosol peuvent exploser si elles sont directement exposées aux flammes.
- La rupture des récipients peut projeter des matériaux en combustion.
- Les risques ne sont pas restreints par la pression, eut émettre des fumées âcres, nocives ou corrosives.
- ▶ S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises.

Les produits de combustion comprennent:

dioxyde de carbone (CO2)

chlorure d'hydrogène phosgène

oxydes d'azote (NOx)

d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

Peut émettre des fumées toxiques.

Peut émettre des fumées corrosives.

ATTENTION: Un contact prolongé avec l'air et la lumière peut engendrer la formation de peroxydes potentiellement dangereux.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures

٠	Fliminez	toutes	les si	nurces	d'incend	lie

- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant.
- Essuyez.
- Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables

Risque modéré.

Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.

Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.

- Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. **Eclaboussures Majeures**
 - Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
 - Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
 - Augmenter la ventilation.

Version Num: 4.14 Page 5 de 15 Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 09/10/2023

CP Buffer

Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.

- Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite
- ▶ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage
- Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.
- Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.
- ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
- Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.
- ▶ Evitez la concentration dans les trous et creux.
- ▶ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
- ▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
- N'utilisez PAS des seaux en plastique **Manipulation Sure**
 - ▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
 - Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
 - Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
 - Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
 - Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
 - ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
 - L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.

NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.

Protection anti- Feu et explosion

Voir Section 5

Autres Données

- Conserver dans les containers d'origine.
- ► Conserver les containers scellés.
- ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
- ▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée
- Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.
- ▶ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté

Le récipient en verre convient aux quantités de laboratoire

Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

Isopropanol (syn: alcool isopropylique, IPA):

- Forme des cétones et des peroxydes instables au contact de l'air ou de l'oxygène; la présence de cétones en particulier de méthyléthylcétone (MEK, 2-butanone) accélérera le taux de peroxydation
- réagit violemment avec les oxydants puissants, l'aluminium en poudre (exothermique), le crotonaldéhyde, le bromure de diéthylaluminium (allumage), le tétrafluoroborate de dioxygényle (allumage / température ambiante), le trioxyde de chrome (allumage), le tert-butylate de potassium (allumage), le nitroforme (explosion possible), oléum (pression augmentée dans un récipient fermé), chlorure de cobalt, triisopropoxyde d'aluminium, hydrogène plus poussière de palladium (allumage), oxygène gazeux, phosgène, phosgène plus sels de fer (explosion possible), dichromate de sodium plus acide sulfurique (exothermique / incandescence), triisobutyle aluminium
- réagit avec le trichlorure de phosphore en formant du gaz chlorhydrique
- réagit, éventuellement violemment, avec les métaux alcalino-terreux et alcalins, les acides forts, les caustiques forts, les anhydrides d'acide, les halogènes, les amines aliphatiques, l'isopropoxyde d'aluminium, les isocyanates, l'acétaldéhyde, le perchlorate de baryum (forme un composé ester perchlorique hautement explosif), le peroxyde de benzoyle, l'acide chromique, dialkylzincs, oxyde de dichlore, oxyde d'éthylène (explosion possible), diisocyanate d'hexaméthylène (explosion possible), peroxyde d'hydrogène (forme un composé explosif), acide hypochloreux, chlorocarbonate d'isopropyle, hydrure de lithium et aluminium, tétrahydroaluminate de lithium, acide nitrique, dioxyde d'azote, tétraoxyde d'azote (possible explosion), pentafluoroguanidine, acide perchlorique (particulièrement chaud), acide permonosulfurique, pentasulfure de phosphore, huile de mandarine, triéthylaluminium, triisobutylaluminium, trinitrométhane
- Incompatibilite de Stockage
 - attaque certains plastiques, caoutchouc et revêtements réagit avec l'aluminium métallique à haute température
 - peut générer des charges électrostatiques

Alcools

- ▶ sont incompatibles avec les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide, les agents oxydants et réducteurs.
- ▶ réagit, éventuellement violemment, avec les métaux alcalins et alcalino-terreux pour produire de l'hydrogène
- réagit avec les acides forts, les caustiques forts, les amines aliphatiques, les isocyanates, l'acétaldéhyde, le peroxyde de benzoyle, l'acide chromique, l'oxyde de chrome, les dialkylzincs, l'oxyde de dichlore, l'oxyde d'éthylène, l'acide hypochloreux, le chlorocarbonate d'isopropyle, le tétrahydroaluminate de lithium, le dioxyde d'azote, le pentafluoroguanidine, le phosphore pentasulfure, huile de mandarine, triéthylaluminium, triisobutylaluminium
- ne doit pas être chauffé au-dessus de 49 degrés. C. en contact avec un équipement en aluminium

Les alcools secondaires et certains alcools à branches primaires peuvent engendrer des peroxydes potentiellement explosifs à la suite d'une exposition à la lumière et/ou à la chaleur.

Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008

P5a: Liquides inflammables, P5b: Liquides inflammables, P5c: Liquides inflammables

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **09/10/2023**

Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application

P5a Exigences de niveau inférieur/supérieur : 10 / 50 P5b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 50 / 200 P5c Exigences des niveaux inférieur/supérieur : 5 000/50 000

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
propane-2-ol	cutanée 8.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 29.4 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 850 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 1 000 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 1 900 mg/m³ (Local, aiguë) cutanée 4.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 7.2 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 4.2 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 151 mg/m³ (Locale, chronique) * inhalation 178 mg/m³ (Systémique aiguë) * Oral 51 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 950 mg/m³ (Local, aiguë) *	Pas Disponible
chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	cutanée 1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.5 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 10.5 mg/m³ (Systémique aiguë) cutanée 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.87 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	Pas Disponible

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	propane-2-ol	Alcool isopropylique	Pas Disponible	980 mg/m3 / 400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
propane-2-ol	400 ppm	2000* ppm	12000** ppm
chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	1.4 mg/m3	16 mg/m3	94 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
propane-2-ol	2,000 ppm	Pas Disponible
chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	Е	≤ 0.01 mg/m³
Notes:	bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des pr partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentration	à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Une ventilation d'extraction locale est nécessaire aux points de génération de poussières, de fumées ou de vapeurs.

Une ventilation d'extraction locale terminée par un HEPA devrait être envisagée au point de génération de poussière, de fumées ou de vapeurs. Une barrière de protection ou des cabinets à flux laminaires devraient être envisagés pour une manipulation à l'échelle d'un laboratoire. La nécessité d'une protection respiratoire devrait également évaluée en cas d'exposition accidentelle ou accessoire anticipée. En fonction des niveaux de contamination, PAPR, des appareils de purification d'air recouvrant tout le visage avec des filtres P2 ou P3 ou des respirateurs approvisionnés en air devraient être envisagés.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Des hottes d'aspiration ou des appareils de confinement couvrant tout le visage sont acceptables quand les vélocités faciales sont d'au moins 1 mètre/sec. (200 pieds/minute). Les partitions, barrières et autres technologies de confinement partielles sont nécessaires pour prévenir une migration du produit vers les zones non-contrôlées. Pour des urgences non-habituelles, des extractions maximales locales et générales sont nécessaires. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

Type de Contanimant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc évaporation depuis des réservoirs (en plain air)	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)

Version Num: 4.14 Page 7 de 15

CP Buffer

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **09/10/2023**

Aérosols, fumées provenant d'opération de déversement, remplissage intermittent de containers, transfert à de faible vitesse (libération à faible vitesse dans une zone de génération active)

Jets directs, remplissage de cylindres, chargement de convoyeurs, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone de mouvement rapide d'air)

0.5-1 m/s (100-200 pieds/minute)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : Contaminateurs à forte toxicité.
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
4 : Large hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte locale de contrôle uniquement

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2,5 m/s (200-500 f/min.) pour l'extraction des gaz libérés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle











Une protection des yeux peut ne pas être requise en cas de manipulation de très petites quantités du produit.

Dans les laboratoires, lors de manipulations de plus grandes quantités ou en cas d'expositions régulières dans le cadre professionnel :

- Lunettes protectrices contre les agents chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- Masque de protection. Un masque de protection complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais en aucun cas primaire, des veux.

Protection des yeux/du visage.

Les lentilles de contact peuvent poser un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document écrit, décrivant la politique concernant le port de lentilles ou la restriction de leurs utilisations, doit être créé pour chaque tâche et lieu de travail. Il doit contenir une étude de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour les classes de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des cas de blessure. Le personnel médical et de première urgence doit être formé pour pouvoir ôter ces lentilles et un équipement adapté doit être disponible facilement. Dans le cas d'une exposition aux produits chimiques, débuter immédiatement par une irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès qu'il est possible de le faire. Les lentilles doivent être retirées aux premiers signes de rougeurs ou d'irritation des yeux ; elles doivent être retirées dans un environnement propre et seulement une fois que le personnel s'est abondamment lavé les mains. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59]

Protection de la peau

Protection des mains / pieds

Voir protection Main ci-dessous

Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final.

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace.Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- Fréquence et la durée de contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant et
- dextérité

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- ▶ Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min
- ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min
- ▶ Juste quand le temps de pénétration <20 min
- Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:

- · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.
- Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **09/10/2023**

	 Gants en caoutchouc (latex libre de poudre, en nitrile ou à faible protéine) Les employés allergiques aux gants en latex devraient utiliser de préférence des gants en nitrile. Gants en PVC Sur-chaussures de protection. Protection de la tête.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Ensemble complet boutonnant au col et aux poignets. Ensemble complet imperméable jetable. S'assurer qu'il y a un accès prêt pour une urgence. Douches pour urgence : combinaison en vinyl

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

CP Buffer

Matériel	СРІ
NEOPRENE	A
NITRILE	Α
NITRILE+PVC	Α
PE/EVAL/PE	A
PVC	В
NAT+NEOPR+NITRILE	С
NATURAL RUBBER	С
NATURAL+NEOPRENE	С

- * CPI Index de Performance Chemwatch
- A: Meilleure Sélection
- B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
- C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Sélection de Gants Ansell

Gant — Dans l'ordre de recommandation	
AlphaTec® 58-530B	
AlphaTec® 58-530W	
AlphaTec® 79-700	
AlphaTec® Solvex® 37-675	
MICROFLEX® 63-864	
MICROFLEX® Diamond Grip® MF-300	
TouchNTuff® 83-500	
AlphaTec 02-100	
AlphaTec® Solvex® 37-185	
AlphaTeo® 38-612	

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	A-AUS	-
1000	50	-	A-AUS
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	A-2
10000	100	-	A-3
	100+		Conduit d'air*

 $^{^{\}star}$ - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible

Page 9 de 15 Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 09/10/2023

Point de fusion / point de			
congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	 Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. Les alcools aliphatiques avec plus de 3 carbones peuvent causer des maux de tête, vertiges, somnolences, faiblesses musculaires et délires, faiblesse généralisé, coma, seizures et changements de comportement. S'ensuivent des faiblesses et arrêts respiratoires, de même qu'une faible pression artérielle et un pouls irrégulier peuvent survenir. Des nausées et vomissements apparaissent, des dommages au foie et aux rein sont possibles après d'importantes expositions. Les symptômes sont d'autant plus aigus qu'il y a de carbone dans l'alcool.
Ingestion	Le produit à la capacité de provoquer des brûlures chimiques dans la cavité orale et les voies gastriques, à la suite d'une ingestion. Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733) Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé suite à son ingestion (tel que classifié dans les directives CE utilisant des animaux). Néanmoins, les effets négatifs systématiques sont apparus suivant l'exposition d'animaux à au moins une autre manière et une bonne hygiène nécessite que les expositions soient maintenues à un minimum. Une surexposition aux alcools non-cyclique cause des symptômes du système nerveux. Ceux-ci incluent des maux de tête, une faiblesse musculaire et une incoordination, une sensation ébrieuse, une confusion, un délire et un coma. Les symptômes digestifs peuvent inclure une nausée, des vomissements et une diarrhée. L'aspiration est beaucoup plus dangereuse que l'ingestion car un dommage des poumons peut survenir et la substance est absorbée par le corps. Les alcools à structure cyclique et les alcools secondaires et tertiaires provoquent des symptômes encore plus graves, comme le font les alcools lourds. Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Un contact de la peau avec le matériau peut engendrer des conséquences toxiques; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le matériau peut produire des brûlures chimiques après un contact directe avec la peau. La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine. Une absorption significative sous-cutanée apparaît chez le lapin mais apparemment pas chez l'homme. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

Yeux

Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes

Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.

Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcératives et inflammatoires dans la bouche et une nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d une bronchopneumonie peut s ensuivre. Des perturbations gastro-intestinales peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent engendrer une dermite et/ou une conjonctivite.

Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.

Chronique

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans).

L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.

Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

CP Buffer	TOXICITÉ	IRRITATION
GI Bullol	Pas Disponible	Pas Disponible
	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: 12800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 10 mg - moderate
propane-2-ol	Inhalation(Mouse) LC50; 53 mg/L4h ^[2]	Eye (rabbit): 100 mg - SEVERE
	Oral(Souris) LD50; 3600 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 100mg/24hr-moderate
		Skin (rabbit): 500 mg - mild
	TOXICITÉ	IRRITATION
chlorure de guanidinium;	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 81.4 mg - moderate
chlorhydrate de guanidine	Inhalation(Rat) LC50; >0.853 mg/l4h ^[1]	Skin (rabbit): 500 mg/24h-SEVERE
	Oral(Rat) LD50; 474.6 mg/kg ^[1]	
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Re	s de Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, egistre des effets toxiques des substances chimiques

PROPANE-2-OL

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les

Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

CHLORURE DE **GUANIDINIUM:** CHLORHYDRATE DE GUANIDINE

Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites

Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

CP Buffer & PROPANE-2-OL

Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	×
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	×
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	~
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	×	STOT - exposition répétée	×
Mutagénéïté	×	risque d'aspiration	×

Légende:

- Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

- Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

Page **11** de **15**

CP Buffer

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **09/10/2023**

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
CP Buffer	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	7550mg/l	4
propane-2-ol	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	>1400mg/l	4
	EC50(ECx)	24h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.011mg/L	4
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	690mg/l	2
chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	11.8mg/l	2
cinornyurate de guarnume	EC50	48h	crustacés	70.2mg/l	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	2.9mg/l	2
Légende:	aquatique 4. Ba	nse de donnees ECOTOX de l'Agence de uation des risques aquatiques ECETOC 6	es enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotox protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Doni 3. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Ja	nees de toxicite a	quatique 5

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
propane-2-ol	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 3 journées)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
propane-2-ol	BAS (LogKOW = 0.05)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
propane-2-ol	HAUT (KOC = 1.06)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	×	×	×
vPvB	×	×	×
Critères PBT remplies?			non
vPvB			non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.

Elimination du produit / emballage

- Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.
- Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
- Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.

Version Num: 4.14

Date d'émission: **25/08/2023**Date d'impression: **09/10/2023**

CP Buffer

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction.
- La réutilisation
- ► Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

- Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.
- ▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.

Options de traitement des déchets

Options d'élimination par les

Pas Disponible

Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

égouts

Etiquettes nécessaires

Polluant marin

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification	Sans Objet		
14.2.	Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet		
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport	classe	Sans Objet	_
444		Danger subsidiaire	Sans Objet	
14.4.	Groupe d'emballage	Sans Objet		
14.5.	Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
		Identification du risqu	ıe (Kemler)	Sans Objet
		Code de classification	n	Sans Objet
14.6.	Précautions particulières à prendre	Etiquette de danger		Sans Objet
	par l'utilisateur	Dispositions particulie	ères	Sans Objet
		quantité limitée		Sans Objet
		Code tunnel de restri	ction	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet			
	Classe ICAO/IATA	Sans Objet		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	ICAO / IATA Danger subsidiaire	Sans Objet		
pour lo munoport	Code ERG	Sans Objet		
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet			
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet			
	Dispositions particulières		Sans Objet	
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement		Sans Objet	
14.6. Précautions	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement		Sans Objet	
particulières à prendre	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers		Sans Objet	
par l'utilisateur	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet		Sans Objet	
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison		Sans Objet	
	Quantité Limitée Quantité maxima	ale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet	

14.1 Numéro ONU Sans Objet 14.2. Nom d'expédition des Sans Objet Nations unies Classe IMDG Sans Objet 14.3. Classe(s) de danger pour le transport IMDG Danger subsidiaire Sans Objet 14.4. Groupe d'emballage Sans Objet 14.5 Dangers pour Sans Objet l'environnement N° FMS Sans Objet 14.6. Précautions particulières à prendre Dispositions particulières Sans Objet par l'utilisateur Sans Objet Quantités limitées

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Le transport navial (ADIV). NO	I RECELIMENTE I AR LE CO	DE DES TRANSFORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES
14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet Sans Objet	
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
	Code de classification	Sans Objet
14.6. Précautions	Dispositions particulières	Sans Objet
particulières à prendre	Quantités Limitées	Sans Objet
par l'utilisateur	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
propane-2-ol	Pas Disponible
chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
propane-2-ol	Pas Disponible
chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

propane-2-ol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogéne Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques Inventaire européen CE Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, -94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Page **14** de **15**

CP Buffer

Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 09/10/2023

Seveso Catégorie

P5a, P5b, P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
propane-2-ol	67-63-0	603-117-00-0	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	GHS02; GHS07; Dgr	H225; H319; H336
2	Flam. Liq. 2; STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 1; Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1C; Acute Tox. 3; Eye Dam. 1	GHS02; Dgr; GHS08; GHS05; GHS06; GHS03	H225; H319; H336; H335; H370; H302; H312; H314; H331; H340

¹ Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine	50-01-1	607-148-00-0	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	GHS07; Wng	H302; H315; H319
2	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; STOT SE 3	Wng; GHS06	H302; H315; H319; H332; H335

¹ Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (propane-2-ol; chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (chlorure de guanidinium; chlorhydrate de guanidine)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
ÉU.A TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	25/08/2023
date initiale	18/01/2021

Codes pleine de risques de texte et de danger

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Résumé de la version SDS

Version Dar	te de mise à Sections mises à jour	
-------------	------------------------------------	--

Version Num: 4.14 Page 15 de 15

Date d'émission: 25/08/2023 Date d'impression: 09/10/2023 **CP Buffer**

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
3.14	24/08/2023	Identification des dangers - Classification, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle - Déversement (mineur)

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification	
Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H226	Jugement d'expert	
Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H302	Sur la base de données de test	
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Méthode de calcul	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H336	Méthode de calcul	

Alimenté par AuthorlTe, de Chemwatch.